

I VIREMENTS DE CREDITS : "Section INVESTISSEMENT"

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que les crédits ouverts

1°) AU COMPTE 23301-125 "Grosses réparations CHEMINS RURAUX" SONT insuffisants.

Il est nécessaire de voter des crédits complémentaires.

APRES avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire a y inscrire un crédit de + 100 000.00 Francs, par prélèvement sur le compte 23303-125 "Aménagement du bourg".

3°) AU COMPTE 21472-122 "Signalisation" sont insuffisants.

Il est nécessaire de voter des crédits complémentaires.

APRES avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire a inscrire un crédit de + 1000.00 Francs sur ce compte, par prélèvement sur le compte 23303-125 "Aménagement du bourg".

4°) AU COMPTE 264-121 "Part dans les associations syndicales et organismes publics" sont insuffisants.

Il est nécessaire de voter des crédits complémentaires.

APRES avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire a inscrire un crédit de + 1000.00 Francs sur ce compte, par prélèvement sur le compte 23303-125 "Aménagement du bourg".

Une somme globale de 102 000.00 Francs sera donc prélever sur le compte 23303-125 "Aménagement du bourg".

II VIREMENTS DE CREDITS : "Section FONCTIONNEMENT"

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que les crédits inscrits au compte 660 "fêtes et cérémonies" sont insuffisants.

Il est nécessaire de voter des crédits complémentaires.

APRES avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire a inscrire un crédit de + 10000.00 Francs à cet article, par prélèvement sur le compte 669 "dépenses imprévues".

Fait à BRENNILIS, les jour, mois et an que dessus.